



REUNION DU



COMITE DE PROGRAMMATION

COMPTE-RENDU

Lundi 25 mai 2020 en visioconférence

ASSISTAIENT – Collège public : 3 représentants

Structure	Représentant	Nom
SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE	TITULAIRE	GALLIOZ Jean Michel Président du GAL
3CMA	TITULAIRE	REYNAUD Jean-Michel
COMMUNE DE MODANE	TITULAIRE	SELTZER Nicole

ASSISTAIENT – Collège privé : 6 représentants

Structure	Représentant	Nom
MAURIENNE TOURISME	SUPPLEANTE	VINCENDET Florence
GROUPEMENTS DE DEVELOPPEMENT	TITULAIRE	MOUSSET Léonard
COOPERATIVES LAITIÈRES	TITULAIRE	MOLLARET Guy
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANA	TITULAIRE	PERSONNAZ Matthieu
UNIONS COMMERCIALES	TITULAIRE	RITTAUD Mathilde
TERROIR DE MAURIENNE	TITULAIRE	PASCAL Jonathan

ASSISTAIENT EGALEMENT : 3 personnes

Structure	Représentant	Nom
SPM	EQUIPE LEADER	NGUYEN Myriam ROMERO Christel
REGION AURA	CHARGÉE DE MISSION	HENRY Marine

ETAIENT EXCUSES : 5 personnes

Structure	Représentant	Nom
SICA de l'Arvan	TITULAIRE	ROUX Daniel
Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	TITULAIRE	SCHOCH Martin
Abattoir de Maurienne	TITULAIRE	FALCOZ Denis
Auvergne Rhône Alpes Entreprises	TITULAIRE	PARIS Florian
Commune de Fourneaux	TITULAIRE	CHEMIN François

12 personnes étaient présentes au Comité de Programmation de mars 2020.

9 ayant voix délibérante (soit 56 % des membres ayant voix délibérante) dont 6 appartenant au Collège Privé (66% des votants de la séance).

⇒ **Principe du double quorum respecté.**

Monsieur **Jean-Michel GALLIOZ**, préside cette première réunion du comité de programmation en vision conférence. TEAMS est utilisé pour tout le monde sauf pour Guy MOLLARET qui participe à la réunion par téléphone.

La réunion commence par une « visio-signature » vocale afin d'attester du respect du double quorum.

ORDRE DU JOUR :

1. Validation du compte rendu précédent
2. Actualités du programme
3. Programmation de projets
4. Etat d'avancement du programme
5. Questions diverses & prochains RDV

PIECES JOINTES au présent compte rendu : Diaporama de présentation

1. Validation du compte rendu du précédent Comité de programmation

Monsieur GALLIOZ demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du dernier Comité de Programmation ; celui-ci est validé à l'unanimité des membres présents.

2. Actualités du programme

1. La vie du programme LEADER durant le confinement : du 17 mars au 11 mai 2020

- Equipe technique : l'animation et la gestion du programme, demandes de soldes particulièrement, ont été maintenus grâce au télétravail.
- Toutes les procédures d'instruction des dossiers ont été adaptées à la situation de crise, en dématérialisant un maximum d'étapes notamment.
- 5 porteurs de projets ont été accueillis, donnant lieu, à ce jour, à 3 dépôts effectifs de dossiers

2. Démission de Julien Marie du Comité de programmation LEADER.

Dans un courrier datant du 22 avril 2020 et reçu au Syndicat de Pays de Maurienne le 04 mai 2020, Julien Marie présente sa démission du comité de programmation LEADER.

Il exprime une déception forte due « à l'absence de soutien et d'assistance du SPM et plus particulièrement du programme LEADER » dans la mise en place des Panier de Maurienne qu'il a personnellement coordonné et suivi.

Myriam Nguyen, animatrice du programme, précise que le SPM a été sollicité pour centraliser les commandes et réaliser les outils de communication.

M. Gallioz regrette cette démission et indique que **la demande dépassait le cadre légal des compétences et missions assumées par la collectivité territoriale.**

Par ailleurs, il soulève le fait que le courrier a été adressé avec l'entête de la SICA de l'Arvan, ainsi que les logos de la Coopérative laitière des Arves et de la Maurienne dans l'assiette. Il a demandé Guy Mollaret, Président de la coopérative laitière des Arves, dans quelle mesure la structure qu'il représente est concernée par ce courrier.

Guy Mollaret a précisé que cette démission a été présentée à titre individuel et non au nom de sa structure, ni de celui de la SICA de l'Arvan.

Les membres du comité de programmation ont exprimé leur compréhension quant à la posture adoptée par le Syndicat de Pays de Maurienne estimant que la demande formulée n'est pas du ressort d'une collectivité territoriale.

3. Programmation

La phase de programmation des dossiers consiste à arrêter les montants financiers.

Fiche action 1 : Produire, transformer et diversifier

Montants programmés ce jour :

- **4 745.79 €** de FEADER

Projet : Installation en plantes médicinales et petits fruits

Porteur : Nathalie CHOISEAU

Cofinancement : 1 186.45 € Ligne dédiée du Département de la Savoie

- **3 105.75 €** de FEADER

Projet : Développement de la production fromagère

Porteur : GAEC Les Fromages de Montdenis

Cofinancement : 776.44 € Ligne dédiée du Département de la Savoie

- **21 555.04 €** de FEADER

Projet : Equipements et travaux pour la production de miel

Porteur : Le Rucher de Noë – Lionel GODET

Cofinancement : 5 388.76 € Ligne dédiée du Département de la Savoie

- **10 417.67 €** de FEADER

Projet : Création d'une cave enterrée

Porteur : GAEC du Grand Coin

Cofinancement : 2 605 € du Conseil Savoie Montblanc

- **7 896 €** de FEADER

Projet : Création d'une cave enterrée et amélioration des conditions d'élevage

Porteur : EARL Chèvrerie de Saint Michel

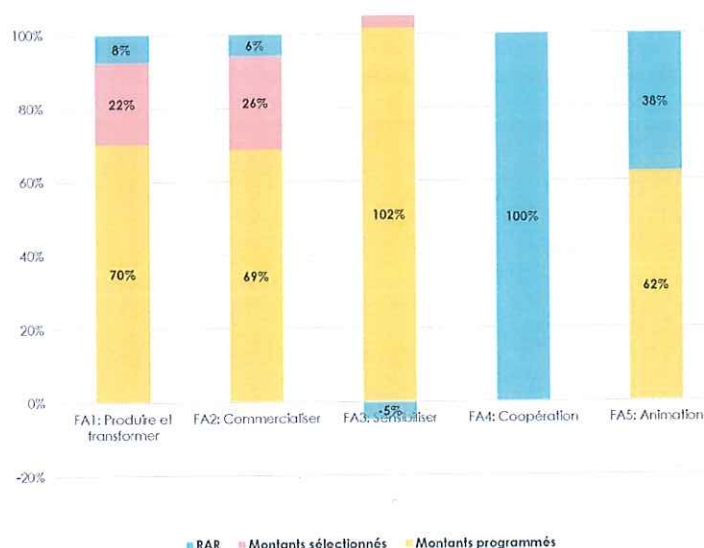
Cofinancement : 1 974 € du Conseil Savoie Montblanc

- **2 222 €** de FEADER

Projet : Equipement pour le transport des animaux

Porteur : Exploitation individuelle de Michel MOLLARD

Cofinancement : 556 € du Conseil Savoie Montblanc



Fiche action 2 :

Commercialiser en circuits-courts

Montants programmés ce jour :

- **50 260.10 €** de FEADER

Projet : Equipement pour stockage et transformation viande

Porteur : Boucherie MESTRE DV

Cofinancement : 10 000 € Aide TPE Région Auvergne Rhône-Alpes

- **38 170.72 €** de FEADER

Projet : Epicerie fine de produits locaux et de Savoie

Porteur : SARL Le Gypaète

Cofinancement : 10 000 € Aide TPE Région Auvergne Rhône-Alpes

- **9 766.76 €** de FEADER

Projet : Les délices de la Bergeronnette

Porteur : Les délices de la Bergeronnette – Marine BLANC

Cofinancement : 4 882 € Aide TPE Région Auvergne Rhône-Alpes

- **7 442.79 €** de FEADER

Projet : Equipements de la cuisine de l'Auberge pour préparation et stockage des produits locaux

Porteur : L'Auberge de Bellecombe – Célia JACQUEMMOZ

Cofinancement : 1 860.70 € Ligne dédiée du Département de la Savoie

Fiche action 3 :

Sensibiliser

Montants programmés ce jour :

- **84 581.02 €** de FEADER

Projet : Gestion des déchets et sensibilisation au gaspillage alimentaire en RC

Porteur : SIRTOM Maurienne

Cofinancement apporté par l'autofinancement de la structure publique

La Fiche action 3 est actuellement dotée de 148 750 €.

Avec la programmation de ce dossier, on atteint 151 126,51 € de FEADER.

Un accord de principe est donné pour transférer 2 376,51 € depuis la Fiche action 4 Coopération vers la Fiche action 3 Sensibilisation, si cela s'avérait nécessaire. La nécessité du transfert effectif sera évaluée une fois le montant des reliquats des projets en état de sous-réalisation communiqué par l'autorité de gestion.

L'enveloppe de FEADER disponible s'amenuise alors que de nombreux projets sont encore en cours de montage. L'ordre du jour du prochain Comité de Programmation sera notamment consacré à définir une stratégie pour l'arbitrage des crédits restants.

4. Questions diverses et prochains RDV

Crise sanitaire et circuit-courts

Un temps d'échange libre sur la crise sanitaire et les circuit-courts est proposé

Contexte

Des déplacements de la population fortement réduits et soumis à autorisation à partir du 17 mars. Fermeture des marchés de plein vent : le 23 mars. Toutes les communes de Maurienne ont demandé une dérogation pour l'organisation de marchés réduits aux stands de producteurs et ce, dès début avril. Dernier marché ouvert le 11 avril. Une absence de marché de 2 à 3 semaines en fonction des secteurs.

Synthèse des échanges

- ➔ Mobilisation des associations « consommer autrement en Maurienne » « Maurienne citoyenne » et « Vivre et agir en Maurienne » qui ont interpellé les élus pour le maintien des marchés de plein vent.
- ➔ Les producteurs réalisant déjà de la vente directe ont rapidement proposé des alternatives : vente à la ferme, service de livraison, dépôt des commandes dans divers points relais, organisation entre agriculteurs, mobilisation de réseaux de proximité par les producteurs.
- ➔ Les maraîchers n'ont pas pu répondre à la demande : d'une part car elle était importante, d'autre part car la saison de production commençait à peine.
- ➔ Ceux qui produisent des plants ont été plus impactés car les débouchés principaux ont été annulés (événements, marchés)

- Pas de visibilité/retours sur les producteurs qui dépendent de la saison touristique pour écouler leur production
- Le questionnement subsiste pour les producteurs qui confient leur commercialisation : certains ont pu différer leur vente en produisant plus de fromages de garde.
- Organisation spontanée, très localisées et éparses entre habitants pour centraliser les commandes et les acheminer,
- Témoignage de Mathilde Rittaud : la mise en place d'un service de livraison sur la Haute Maurienne leur a permis de croître leur activité et de maintenir leur effectif salarié. Elle souligne la difficulté d'avoir des informations sur les producteurs fermiers qui auraient eu besoin d'un point de vente. La boucherie aurait pu aider.
- Initiative « Paniers de Maurienne » : offre de 3 types de paniers composé de pain, pâte, viande fraîche et salaisons, fromages commercialisés par la SICA de l'Arvan.
 - Cette opération a rencontré **un succès indéniable** en proposant une offre alimentaire variée en provenance d'artisans alimentaires de la Vallée.
 - Elle a **répondu à des problématiques liées au confinement** : restriction de déplacements des personnes, la peur de se rendre dans des GMS, isolement des personnes fragiles (service de livraison), le soutien au tissu économique local.
 - Sur ce dernier point, **le comité de programmation regrette qu'il y ait eu une confusion entretenue entre artisans/commerçants alimentaires locaux et producteurs fermiers locaux ; et ce, à la fois à l'égard des consommateurs et à l'égard des élus du territoire.**
- Cet appel à consommer local en soutien à l'économie de la Maurienne est juste mais la mention de « soutien aux producteurs locaux » a beaucoup été débattue : sur quels critères doit-elle être fondée ? Quelle adéquation entre le message perçu et l'offre proposée ?

Un temps de travail sera proposé pour définir et partager ce qu'est un « produit local », un « producteur local », la pratique du circuit court. Ce temps sera fait lors de l'accueil des nouveaux élus représentant des communautés de communes de Maurienne, probablement à l'automne 2020. Jonathan Pascal invite à prendre connaissance de la charte de son entreprise Terroir de Maurienne.

- **L'alimentation locale, saine et durable est un enjeu fort que ce soit pour les habitants de la vallée ou pour la population touristique.** La crise sanitaire que nous traversons a mis en évidence l'enjeu de disposer d'une information fiable et actualisée avec réactivité pour s'adapter à un contexte en mouvement. Ce besoin a été exprimé à la fois par les habitants via les associations, par les professionnels (producteurs, commerçants, artisans) et les élus sans qu'une solution adaptée et réactive n'ait pu être mise en place à ce jour.
 - **Quel système de référencement pour toute l'activité économique de la vallée ?**
 - **Quelle structuration de l'offre alimentaire locale en circuit-court demain ?**
- Ce dernier questionnement rejoint l'enjeu exprimé par le Groupement de développement agricole : bien que la majorité des producteurs ait pu réagir individuellement face à la crise, un maillon collectif de soutien à la commercialisation des produits agricoles fait défaut.

PROCHAIN COMITE DE PROGRAMMATION
Lundi 29 juin 2020

Yves DURBET
Président du Syndicat du Pays de Maurienne



ANNEXE 1 – LES PROJETS / Situation au 25 mai 2020



ANNEXE 2 – ASPECTS FINANCIERS / Situation au 25 mai 2020

Fiches actions		GAL LEADER MAURIENNE													
		MAQUETTE POST-AVENANT		PROGRAMMATION		SELECTION		CONSOMMATION		DOSSIERS PROGRAMMES ET SOLDES		TOUS DOSSIERS		Enveloppe dispo post-avenant	
		Total enveloppe FEADER (enveloppe initiale + enveloppe complémentaire)	Montants programmés	Montants validés en sélection	Montants sollicités dans demande de solde	Estimation montants réservés (prog + payé)	Estimation tot. réservés (sélectionnés + prog + payé)	Nb dossiers	Nb dossiers	Nb dossiers	Estimation montants réservés (prog + payé)	Estimation tot. réservés (sélectionnés + prog + payé)	Nb dossiers		% conso
FA1 : Produire, transformer et diversifier les produits alimentaires de montagne dans le cadre de micro-filières Maurienne		420 750 €	251 923,05 €	93 948,52 €	43 099,66 €	295 022,71 €	388 971,23 €	15	2	5	295 022,71 €	388 971,23 €	22	92%	31 778,77 €
FA2 : Commercialiser les produits de montagne en circuits courts		432 750 €	170 170,92 €	111 154,07 €	126 495,58 €	296 666,50 €	407 820,57 €	9	3	9	296 666,50 €	407 820,57 €	21	94%	24 929,43 €
FA3 : Sensibiliser la population locale et touristique à l'agriculture de montagne et ses produits (modes de production, alimentation, patrimoine culinaire)		148 750 €	149 628,08 €	4 845,21 €	1 498,43 €	151 126,51 €	155 971,72 €	4	1	5	151 126,51 €	155 971,72 €	6	105%	7 221,72 €
FA4 : Coopération avec le GAL "Escartons e Valli Valdés" en Italie		63 750 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0	0	0	0,00 €	0,00 €	0	0%	63 750,00 €
FA5 : Animation et fonctionnement du GAL Maurienne		413 000 €	67 535,63 €	0,00 €	189 703,15 €	257 238,78 €	257 238,78 €	1	0	3	257 238,78 €	257 238,78 €	4	62%	155 761,22 €
TOTAL		1 479 000 €	639 257,68 €	209 947,80 €	360 796,82 €	1 000 054,50 €	1 210 002,30 €	29	6	18	1 000 054,50 €	1 210 002,30 €	53	82%	268 997,70 €

